

DÉCONFINEMENT

COVID-19 / CORONAVIRUS

L'essentiel de la stratégie de déconfinement sur le plan sanitaire

Présentée par Edouard Philippe le 28 avril

"Il est impératif que chacun puisse adopter les comportements qui permettent d'éviter la contamination", déclare Edouard Philippe, qui insiste sur l'importance des gestes barrières, y compris après le 11 mai.

1/ Protéger - "il y aura assez de masques le 11 mai"

[La production des masques de protection](#)

Maintien du respect des gestes barrières, distanciation physique et port du masque dans de nombreuses circonstances.

Progressivement, nous parviendrons à une situation classique, où les Français pourront sans risque de pénurie se procurer des masques grand public dans tous les commerces.

En attendant, il faut que l'Etat, les collectivités locales, les entreprises, l'initiative privée soient complémentaires et non concurrents. Toutes les entreprises sont invitées à équiper leurs salariés en masques

L'Etat prendra en charge 50 % du coût des masques grand public achetés par les collectivités locales.

2/ Tester - objectif de 700.000 tests par semaine

Le gouvernement compte faire tester massivement les personnes présentant des symptômes du Covid-19 (objectif de 700.000 tests par semaine) et installer des brigades dans chaque département pour identifier leurs contacts.

Les personnes ayant été en contact avec une personne contaminée seront testées, qu'elles aient développé des symptômes ou non, et invitées à s'isoler.

DÉCONFINEMENT

COVID-19 / CORONAVIRUS

3/ Isoler

L'isolement doit être expliqué, consenti et accompagné. Une personne contaminée aura le choix de se confiner à domicile, entraînant l'isolation de l'ensemble du foyer ou dans des hôtels réquisitionnés à cet usage.

Le déconfinement sera différencié le 11 mai entre les départements "verts", où il sera appliqué largement, et "rouges", où il prendra une forme plus stricte.

"Si les indicateurs ne sont pas au rendez-vous nous ne déconfinerons pas au 11 mai". "Les incertitudes sur le nombre de nouveaux cas journaliers ou les chaînes de contamination par exemple doivent inciter tous les Français à la plus grande discipline et à lutter contre les risques de relâchement que nous sentons monter dans le pays."

Des étapes de trois semaines

Après une première phase de déconfinement le 11 mai, une nouvelle étape s'ouvrira le 2 juin pour trois semaines, avec de nouvelles mesures qui dépendront du niveau de l'épidémie.

A la fin du mois de mai seront évaluées les conditions dans lesquelles sera organisée une nouvelle phase de déconfinement, et seront en particulier prises des décisions sur l'organisation des cafés, des restaurants, des vacances.

Les départements classés en "vert" ou "rouge" pour le 11 mai

Le déconfinement sera différencié entre les départements "verts", où il sera appliqué largement, et "rouges", où il prendra une forme plus stricte.

Trois critères seront étudiés pour déterminer dans quel département

- la circulation du virus reste active,
- les capacités hospitalières en réanimation restent tendues
- le système local de tests et de détection des cas contacts n'est pas suffisamment prêt

Un débat spécifique organisé sur l'application Stop Covid

Un débat spécifique suivi d'un vote aura lieu ultérieurement quand l'application fonctionnera et avant sa mise en œuvre



DÉCONFINEMENT

COVID-19 / CORONAVIRUS

CRECHES - ECOLES - COLLEGES - LYCEES - TRANSPORTS SCOLAIRES

Réouverture des crèches au 11 mai

Les crèches rouvriront à partir du 11 mai, dans la limite de dix enfants maximum par espace et avec port du masque obligatoire pour les professionnels de la petite enfance. Il est demandé aux gestionnaires de privilégier les couples d'actifs qui ne peuvent pas télétravailler et les familles monoparentales. Les enfants des soignants et des professeurs devront également être prioritaires.

Calendrier de la reprise de l'école

- 11 mai: réouverture très progressive des écoles maternelles et élémentaires, partout sur le territoire, et sur la base du volontariat ;
- 18 mai: dans les départements où la circulation du virus est "très faible", réouverture des collèges, en commençant par les classes de 6e et 5e ;
- Lycées: une décision sera prise fin mai pour une éventuelle réouverture début juin, en commençant par les lycées professionnels.

Les classes ne pourront regrouper que 15 élèves maximum et le port des masques sera "obligatoire" dans les collèges.

Les enseignants recevront des masques

Les masques seront prohibés pour les enfants en classes de maternelle.

Ils ne sont pas recommandés dans le primaire et seront obligatoires au collège.

Les transports scolaires - Dans le car, les chauffeurs et les élèves (à partir du collège) devront porter un masque.

TELETRAVAIL

Le télétravail recommandé partout où c'est possible.

Dans le cas où le télétravail n'est vraiment pas possible, le gouvernement appelle à la mise en place d'horaires décalés. Les entreprises devront également veiller à équiper leurs salariés en masques et à l'application des gestes barrières.

Le dispositif de chômage partiel, qui permet aux salariés de toucher 84% de leur rémunération nette, sera quant à lui prolongé jusqu'en juin, puis adapté progressivement.



DÉCONFINEMENT

COVID-19 / CORONAVIRUS

COMMERCES

Les commerces rouvriront le 11 mai, sauf les cafés et restaurants

Pour les cafés et restaurants, un choix sera fait fin mai pour décider s'ils peuvent ouvrir après le 2 juin. Un commerçant aura le droit d'imposer le port du masque dans son magasin.

Pour les centres commerciaux de plus de 40.000 m², la décision de la réouverture reviendra aux préfets.

PERSONNES AGEES

Edouard Philippe demande "de la patience" aux personnes âgées et les personnes fragiles

Le Premier ministre a précisé que les personnes vulnérables devront continuer à appliquer les mesures telles qu'elles étaient durant le confinement.

DEPLACEMENTS – TRANSPORTS

L'offre de transport urbain retrouvera son niveau maximum à compter du 11 mai

Le port du masque sera obligatoire dans tous les transports en commun à partir du 11 mai.

La condamnation d'un siège sur deux et l'organisation de marquages au sol permettant la gestion des flux, notamment dans le métro parisien, seront un préalable au redémarrage.

Les déplacements interrégionaux seront réduits au maximum pour les seuls motifs professionnels ou familiaux impérieux.

La circulation sans attestation sera à nouveau autorisée à partir du 11 mai, sauf pour les déplacements à plus de 100 km de son domicile.

Il sera possible de circuler sans attestation à partir du 11 mai, sauf pour les déplacements à plus de 100 km du domicile, qui ne seront possibles que pour un motif impérieux, familial ou professionnel.

Des actions seront mise en œuvre pour faire baisser la demande.

"Nous allons continuer à réduire l'offre, à exiger une réservation obligatoire dans tous les trains - TGV ou non -, à décourager les déplacements entre départements

LIEUX PUBLICS – RASSEMBLEMENTS

Rassemblements "limités à 10 personnes" à partir du 11 mai

Les rassemblements organisés sur la voie publique ou dans des lieux privés seront limités à 10 personnes", à partir du 11 mai pour le début du déconfinement progressif.



DÉCONFINEMENT

COVID-19 / CORONAVIRUS

Les médiathèques, bibliothèques et petits musées pourront rouvrir.

Cinémas, théâtres, grands musées et salles de concert resteront en revanche fermés. Il n'y aura pas d'événement réunissant plus de 5.000 personnes avant septembre.

Il sera possible de faire du sport individuel en plein air dès le 11 mai.

Les parcs et jardins ne pourront ouvrir que dans les départements où le virus ne circule pas de façon active.

Les plages resteront inaccessibles au public au moins jusqu'au 1er juin

Les lieux de culte resteront ouverts mais aucune cérémonie ne pourra être organisée avant le 2 juin.

Les cimetières vont rouvrir le 11 mai mais les cérémonies funéraires seront toujours limitées à 20 personnes.

Les mairies continueront à proposer, sauf urgence, le report des mariages

MANIFESTATIONS SPORTIVES

Les grandes manifestations sportives et culturelles ne pourront se tenir avant septembre

Les grandes manifestations sportives, tous les événements qui regroupent plus de 5.000 participants et font à ce titre l'objet d'une déclaration en préfecture et doivent être organisés longtemps à l'avance, ne pourront se tenir avant le mois de septembre

La saison 2019-2020 de sports professionnels, notamment celle de football, ne pourra pas reprendre

[Premier Ministre - Discours complet - 2020-04-28](#)